

# Conventions fiscales internationales : applications pratiques en successions et donations



## OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Appréhender la fiscalité des successions et donations internationales
- Appliquer les conventions fiscales internationales
- Calculer les droits de succession et de donation dans un contexte international
- Pratiquer l'imputation des impôts pays à l'étranger à raison des mêmes biens
- Calculer le taux effectif lorsqu'il est applicable
- Lire et appliquer les conventions internationales OCDE

## PÉDAGOGIE

**Nathalie THEVENET**,  
Notaire à Annecy (74)  
et **Richard CRONE**,  
Notaire honoraire, expert en droit international privé

## PROGRAMME

### I. Le contexte de la fiscalité des successions

- Diversité des législations
  - Présentation de la fiscalité française
  - Règles de territorialité de l'impôt
  - Abattements et exonérations
  - Délais déclaratifs
  - Conventions internationales : typologie

### II. Les critères d'imposition en l'absence de convention internationale

- Article 750 ter du CGI
  - Défunt domicilié en France (article 750 ter, 1<sup>er</sup> CGI)

- Défunt domicilié à l'étranger (article 750 ter, 2<sup>o</sup> CGI)
- Défunt domicilié à l'étranger avec héritier(s) résidant en France (*au moins six ans au cours des dix dernières années* article 750 ter, 3<sup>o</sup> CGI)
- Notion de domicile fiscal
- Notion de biens imposables
- Les situations de double imposition : principaux mécanismes de neutralisation (imputation, taux effectif, taxation distributive) et non-application du 750 ter, 3<sup>o</sup> en l'absence de renouvellement de la convention fiscale depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999

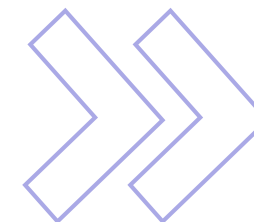
### III. Cas pratiques et échanges avec les participants

#### IV. Examen d'une succession internationale

Grand cas pratique

#### V. Comparaison de la taxation d'une succession internationale

Avant et après le 17 août 2015



## DATE ET HORAIRES

Vendredi 20 novembre 2026  
09h30 - 17h30

## LIEU

Paris

## PUBLIC CONCERNÉ

Notaires et collaborateurs ayant des connaissances en droit fiscal interne et en droit international privé

## PRÉREQUIS

Il n'y a pas de prérequis pour suivre la formation.



## TARIF ET DURÉE

Durée : 7 heures, 1 jour  
Tarif : 410 € HT soit 492 € TTC

## MOYENS TECHNIQUES

Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.

## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Cours magistral et interactif (questions/réponses). Etude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique.

## MÉTHODE D'ÉVALUATION

Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au moyen d'un QCM.

## MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Les inscriptions se font en ligne uniquement, muni de votre identifiant ID.not à l'adresse suivante : <https://formation.adnov.fr>. Si vous n'avez pas de compte ID.not, la Hotline ADNOV est joignable au 0800 710 620.
- Les inscriptions sont possibles jusqu'à 15 jours avant le début de la formation.
  - Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription
  - La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée.
  - Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.
  - À l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé.
  - La facture sera éditée à l'issue de la formation.